

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT**

Le mercredi 14 juillet 2021, se tient à 19 h 45, via conférence web ou téléphonique, la séance régulière de juillet 2021 du conseil des maires de la MRC du Granit.

Conformément aux dispositions de l'arrêté # 2020-049 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 4 juillet 2020 « [CONCERNANT l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19](#) », la séance s'est tenue à huis clos et les élus participent via conférence web ou téléphonique. Un enregistrement des discussions sera publicisé sur le site Internet de la MRC, et ce, conformément audit arrêté de manière à permettre au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

Madame le préfet, Marielle Fecteau, et les maires ci-dessous énumérés participent à la rencontre :

Jean-Marc Grondin	Audet
Francis Bélanger	Courcelles
Gaby Gendron (quitte à 20 h 58)	Frontenac
Michel Ouellet	Lac-Drolet
Michel Plante (maire-suppléant)	Lac-Mégantic
Ghislain Breton	Lambton
Claude Roy	Marston
Jacques Bergeron	Milan
Micheline Robert	Notre-Dame-des-Bois
Guy Brousseau	Saint-Augustin-de-Woburn
Diane Turgeon	Sainte-Cécile-de-Whitton
Bernard Therrien	Saint-Ludger
Jeannot Lachance	Saint-Robert-Bellarmin
Jean-Luc Fillion	Saint-Romain
France Bisson	Saint-Sébastien
Mario Lachance	Stornoway
Denis Lalumière	Stratford
Pierre Brosseau	Val-Racine

Étant donné les points à l'ordre du jour, madame Sophie Bourassa, responsable de l'évaluation et de l'environnement et monsieur Patrice Gagné, responsable de l'aménagement sont présents.

Madame le préfet préside la séance. À titre de secrétaire-trésorière de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Sarah Orichefsky m'assiste pour cette tâche.

Monsieur Jacques Breton, maire de la Municipalité de Nantes et monsieur Peter Manning, maire de la Municipalité de Piopolis sont absents.

1.0**QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame le préfet constate le quorum, souhaite la bienvenue à chacun et procède à l'ouverture de la séance. Puisque la séance a lieu via le web, chacun des maires présents se nomme à tour de rôle. Madame le préfet nomme ensuite les employés présents.

2.0

ORDRE DU JOUR

Au sujet 5.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 MAI 2021, il faudrait plutôt lire la date du 16 juin

Il est demandé d'ajouter au point 18.0 VARIA, les sujets suivants :

- Conseiller au PGMR
- Hydro-Québec

2021-111**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour suivant soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT
ORDRE DU JOUR**

1.	QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2.	ORDRE DU JOUR
3.	PÉRIODE DE QUESTIONS
4.	SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER
5.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 MAI 2021
6.	SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DES DERNIÈRES RENCONTRES
7.	BONS COUPS
8.	<u>AMÉNAGEMENT</u>
8.1.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SUIVI PDZA
8.2.	ADOPTION DU DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS - RÈGLEMENT NO 2020-12 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN D'AJOUTER L'INCLUSION À LA ZONE VERTE DU LOT 4 501 250, MUNICIPALITÉ DE MILAN
8.3.	AVIS DE CONFORMITÉ DU MINISTÈRE – RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIEURE NO 2020-11 SUR LA PROTECTION DU CIEL ÉTOILÉ
9.	<u>ENVIRONNEMENT</u>
9.1.	BONS COUPS ENVIRONNEMENTAUX
9.2.	RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE – RÉCUPÉRATION FRONTENAC
9.3.	AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE AVEC RÉCUPÉRATION FRONTENAC

9.4.	MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE RÉCUPÉRATION DE TUBULURE EN COLLABORATION AVEC AGRIRÉCUP
9.5.	RÉSOLUTION D'APPUI – TONNAGE ICI
10.	<u>TRANSPORT</u>
10.1.	APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2020 DE TRANS-AUTONOMIE - PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AU TRANSPORT COLLECTIF DES PERSONNES (PAUTC)
10.2.	RAPPORT D'EXPLOITATION 2020 – TRANSPORT COLLECTIF
10.3.	NOMINATION – MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRANS-AUTONOMIE
11.	<u>SERVICE D'ÉVALUATION</u>
11.1.	RAPPORTS MENSUELS DU SERVICE D'ÉVALUATION
12.	<u>DÉVELOPPEMENT (SDEG)</u>
12.1.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SDEG
12.2.	ENGAGEMENT - COORDONNATEUR EN ÉCONOMIE CIRCULAIRE POUR SYNERGIE ESTRIE
12.3.	ENGAGEMENT – COORDONNATRICE ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC ET ADJOINTE SDEG
12.4.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF LOISIRS
12.5.	PARTENARIAT TERRITORIAL / CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC (CALQ) – 2021-2022
13.	<u>DÉVELOPPEMENT SOCIAL</u>
13.1.	RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ VIGIE SANTÉ
13.2.	PROGRAMME RÉNORÉGION, CONFIRMATION DE LA VALEUR MAXIMALE D'UN LOGEMENT ADMISSIBLE
14.	<u>PROJETS SPÉCIFIQUES</u>
14.1.	RÉSEAU D'ACCUEIL ESTRIEN – ACTIONS
14.2.	RAPPORT D'ACTIVITÉS - TABLE DES MRC DE L'ESTRIE
14.3.	DEMANDE DE REGROUPEMENT – BROME-MISSISQUOI ET HAUTE-YAMASKA ET PROJET DE CHANGEMENT DE NOM DE LA RÉGION DE L'ESTRIE
14.4.	INTENTION DE PARTICIPER À L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES – VERSION 2
14.5.	SUIVI – PLANIFICATION STRATÉGIQUE
15.	<u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>
15.1.	COMPTES À PAYER
15.2.	REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES DU MOIS DE JUIN
15.3.	APPEL D'OFFRES POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS DE LA MRC/SDEG – AUDITEURS EXTERNES

15.4.	ADOPTION DE LA POLITIQUE DE TÉLÉTRAVAIL MRC/SDEG
15.5.	MANUEL DE L'EMPLOYÉ MRC/SDEG
15.6.	CONGRÈS DE LA FQM
15.7.	SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES DU MOIS D'AOÛT
16.	<u>RAPPORT D'ACTIVITÉS</u>
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ COGESAF ➤ COBARIC ➤ Table d'harmonisation du Parc national du Mont Mégantic ➤ Table d'harmonisation du Parc national de Frontenac ➤ Ressourcerie du Granit ➤ Centre Universitaire des Appalaches ➤ Comité 3 MRC/RICEMM ➤ Comité 2025
17.	<u>PROJET ÉOLIEN</u>
17.1.	PROJET ÉOLIEN DU GRANIT, SUIVI
18.	<u>VARIA</u>
19.	<u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>
20.	<u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u>

3.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Considérant que la séance se tient à huis clos, par conférence web et téléphonique dans le cadre des mesures de la Covid-19, aucun citoyen n'est présent. Le site Internet demeure toutefois un accès aux citoyens pour poser des questions en lien avec l'ordre du jour qui y est présent et les informe qu'ils peuvent s'adresser à la MRC en écrivant au courriel secretariat@mrcgranit.qc.ca de la MRC.

Dans ce contexte, je fais lecture d'une question reçue d'une citoyenne s'adressant à tous les maires, mais particulièrement aux maires dont la municipalité est riveraine au lac Mégantic à savoir s'ils désirent l'inviter à faire une présentation d'observation des tendances actuelles du niveau de l'eau du lac Mégantic.

Madame le préfet mentionne que la MRC lui répondra doit s'adresser auprès de chacune des municipalités puisque ces dernières sont libres d'y participer.

Dans le contexte de la Covid-19, la question et la réponse de la citoyenne seront disponibles en ligne sur le site Internet de la MRC du Granit.

4.0

SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER

SUIVI DES RÉUNIONS

- **Ministère des Affaires municipales et de l'habitation**
 - Nous informe de la conformité de notre règlement visant à harmoniser les normes de contrôle d'éclairage avec celle de la RICEMM et de son entrée en vigueur.
 - •Nous informe de la conformité et de l'entrée en vigueur de notre règlement visant à agrandir l'affectation « Agroforestière type 1 » sur le territoire de la municipalité de Milan
- **Ministère de la Forêt de la Faune et des Parcs**
 - Nous avons pris connaissance de la résolution 2021-58 que vous avez fait parvenir récemment en lien avec la gestion du cerf de Virginie sur le territoire de la municipalité régionale de comté (MRC) du Granit. Nous prenons note de votre intérêt pour le projet RTLB. À ce sujet, nous vous tiendrons informés des résultats officiels du projet expérimental en cours au MFFP et des orientations qui pourraient en découler.
- **Ministère de la Sécurité publique**
 - Accusé réception de votre schéma révisé et un résumé de celui-ci, lequel était accompagné de la résolution numéro 2021-63. Cet envoi est conforme à l'article 26 de la Loi sur la sécurité incendie (Loi), nous vous en remercions.
 - Nous vous rappelons que, conformément à l'article 27 de la Loi, en vue d'informer les citoyens.

SUIVI INTERNE (EDG - MRC - SDEG)

- **Communiqué de presse**
 - La MRC du Granit a procédé au dévoilement de sa planification stratégique 2021-2026 suite à l'adoption de celle-ci lors de la séance du Conseil des maires qui se déroulait la veille, soit le 16 juin 2021.
 - La MRC du Granit a récemment procédé à une importante mise à jour de la plateforme de consultation fort appréciée par les citoyens : la carte interactive des propriétés.
- **Les pouvoirs des yeux du public**
 - La MRC du Granit est partenaire d'Échec au crime, ce programme de signalement 100 % confidentiel et anonyme qui s'adresse aux citoyens désireux de transmettre de l'information sur des événements dont ils ont été témoins ou sur lesquels ils disposent de renseignements..
- **SDEG – Actualité**
 - Une usine de démonstration de bioéthanol s'installe dans le Parc industriel de la Ville de Lac-Mégantic. Un beau partenariat qui a pris naissance d'abord à l'Université de Sherbrooke et grâce au Comité de développement de Saint-Romain
 - Nomination de madame Monique Périvong Lenoir au comité de conformité Projet FRR Volet 2.
 - Résolution qui demande à la MRC du Granit de faire partie du processus d'appel d'offre pour la firme de vérification comptable.
- **SDEG – Offre d'emploi**
 - Conseiller.ère aux entreprises, développement et attraction de la main - d'œuvre
 - Conseiller.ère aux entreprises en développement technologique et innovation
- **SDEG - Soutien au démarrage**
 - Pour les entreprises et particuliers de la MRC du Granit qui en ont assez de la comptabilité, il est désormais possible de faire affaire avec une entreprise en opération dans la région depuis janvier 2020 : Casse pas ta tête. La propriétaire de Casse pas ta tête, Madame Cynthia Landry, a comme objectif principal de libérer ses clients de la comptabilité de leur entreprise ou de leur comptabilité personnelle.
 - Basé à Lac-Mégantic, Gotta coaching propose une vision 360 de services en accompagnement stratégique, coaching d'affaires et individuel et mobilisation. Que ce soit dans la région, au Québec ou à l'extérieur du pays,

l'accompagnement se fait principalement par mode virtuel, puisque Gotta coaching opère principalement en ligne et en entreprise

- Nomination de madame Monique Périvong Lenoir au comité de conformité Projet FRR Volet 2.
- Résolution qui demande à la MRC du Granit de faire partie du processus d'appel d'offre pour la firme de vérification comptable.
- **Vente d'immeubles pour non-paiement de taxes**
- La date de reprise pour la tenue de la vente d'immeubles pour non-paiement de taxes de l'année 2021 est maintenant connue : le 9 juillet 2021 à 10 h et ce, tel que permis dans le cadre des assouplissements prévus suite au passage de la région au palier jaune.

COURRIER

- **Archéo-Québec**
- Archéo-Québec poursuit sa mission de recueillir du contenu numérique mettant en valeur le patrimoine archéologique québécois.
- **Association des Propriétaires des boisés de la Beauce**
- Avis de convocation à une conférence de presse. Présentation du Conseiller régional au développement forestier et de son mandat.
- **Centre des femmes de la MRC du Granit**
- Programmation des activités juillet et août.
- **Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)**
- La Commission vous informe qu'à compter de ce jour, la « condition Boerboom » est réputée non écrite dans toutes les décisions favorables où elle se trouve et qui n'ont pas encore été remplacées par une décision synthèse post-moratoire.
- Avis de recours et décision, dossier no. 431296 à Courcelles, dossier no. 42846 et 425680 à Lac-Drolet, dossier no.430915 à Lambton
- A l'orientation préliminaire dans les dossiers no. 429871, 430457, 430459 à Courcelles.
- Délibéré suspendu dossier no. 419082, Lac-Drolet
- **Consortium de ressources et d'expertises coopératives.**
- La Fédération des coopératives de câblodistribution et de télécommunication du Québec (FCCTQ) conclut une entente de gestion et de services avec le Consortium de ressources et d'expertises coopératives. Utilisant les services du Consortium depuis de nombreuses années, en plus d'être membre de son conseil d'administration, la FCCTQ lui confie maintenant l'ensemble de ses opérations, dans l'objectif d'améliorer son développement..
- **Conseil de la culture de l'Estrie**
- La première rencontre du comité de négociation de l'entente de partenariat territorial, Entente régionale CALQ-Estrie, se tiendra le vendredi 11 juin de 10 :00 à 11 :00 par visioconférence.
- Compte rendu de la réunion des partenaires du 11 juin dernier. Vous noterez que des actions sont à prendre afin de pouvoir signer l'entente au mois d'août.
- **Direction de la sécurité incendie et des télécommunications d'urgence ministère de la Sécurité publique**
- La Direction de la sécurité incendie et des télécommunications d'urgence du ministère de la Sécurité publique (MSP) procède, en collaboration avec ses partenaires du milieu municipal et de l'incendie, à des travaux visant à analyser la pertinence de reconnaître la formation Opérateur d'autopompe, sans la condition préalable d'être pompier, ainsi que les incidences possibles d'une telle modification sur les opérations.
- **ÉCOBÂTIMENT**
- Appel à projets diffusé par Écobâtiment. Dans le cadre de l'initiative "Patrimoine religieux pour le climat", notre organisation propose 12 accompagnements subventionnés visant la requalification des immeubles issus du patrimoine religieux.

- **Fédération québécoise des municipalités**
 - La Fédération québécoise des municipalités (FQM) et le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) collaborent présentement pour obtenir un meilleur portrait des règlements municipaux sur l'abattage d'arbres et la protection du couvert forestier et, plus précisément, l'encadrement des activités d'aménagement forestier dans les boisés privés.
 - Calendrier des formations en adaptation aux changements climatiques en milieu municipal – Printemps-été 2021
- **Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation**
 - Annonce la somme de 441 000 \$ mise à la disposition de notre MRC dans le cadre du programme Rénorégion pour l'année 2021-2022
 - Présentation du *Plan de protection du territoire face aux inondations : des solutions durables pour mieux protéger nos milieux de vie et Démarches entreprises en 2019 pour la rivière Chaudière*.
 - Afin d'assurer la continuité par rapport aux travaux du comité d'experts sur la rivière Chaudière, les prochaines semaines seront dédiées à la collecte des données et des informations sur les initiatives en cours, nous souhaiterions planifier une rencontre du comité technique le vendredi 18 juin 2021 de 9 h à 10 h.
 - Un montant de 470 868 \$ a été déposé à votre institution financière le 7 juin dernier. Cette somme représente le deuxième versement prévu pour l'année financière 2020-2021 dans le cadre du volet 2 de l'entente relative au Fonds régions et ruralité - Soutien à la compétence de développement local et régional.
- **Ministère de l'Environnement**
 - Dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles, la municipalité régionale ou l'autorité compétente en planification de la gestion des matières résiduelles doit produire au 30 juin de chaque année un rapport de suivi faisant état de la mise en œuvre des mesures prévues au PGMR en vigueur pour l'année civile précédente, en l'occurrence 2020.
- **Ministère de la Forêt de la Faune et des Parcs**
 - Offre l'activité virtuelle Aménagement et récolte en forêt boréale en partenariat avec l'UQAT.
- **Ministère des Transports, Direction générale de l'Estrie**
 - À la suite d'une inspection du pont du 1er Rang, situé au-dessus de la rivière Ludgine à Lac-Drolet, et de l'analyse des données recueillies, le ministère des Transports se voit dans l'obligation d'imposer de nouvelles restrictions quant aux limites de charges permises sur cette structure.
 - À la suite d'une inspection du pont du 8e Rang Nord, situé au-dessus du ruisseau Vaseux à Courcelles, et de l'analyse des données recueillies, le ministère des Transports se voit dans l'obligation d'imposer de nouvelles restrictions quant aux limites de charges permises sur cette structure.
- **Ministère de la Sécurité publique**
 - Annonce dans le cadre du volet 1 du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers : seulement 3 candidats ont commencé la formation, le montant admissible sera diminué de 5 445 \$.
 - Récemment, le MSP a effectué des travaux sur l'application gratuite IGO-Urgence et IGO-Municipal afin d'améliorer le contenu et la recherche. Maintenant l'application contient près de 800 couches d'informations géographiques.
 - Le ministère de la Sécurité publique (MSP) annonce aujourd'hui la publication du Guide relatif à la planification des activités de prévention des incendies
- **MRC des Appalaches**
 - Règlement 203 - Amendement au schéma d'aménagement révisé ayant pour objet d'ajouter des dispositions relatives à la redéfinition des limites de zones à l'intérieur de l'affectation Pôle récréotouristique du mont Adstock.

- Règlement de modification numéro 196 du schéma d'aménagement révisé de la MRC des Appalaches ayant pour objet de modifier les limites de certaines affectations comprises dans les limites de la Ville de Thetford Mines.
- **MRC de Coaticook**
- Résolution pour la confirmation de l'engagement financier – comité régional développement des communautés - agent en patrimoine et de conclure une entente avec les autres MRC.
- Entente de collaboration et soutien financier dans le cadre du programme CIBLE.
- Envoi d'un modèle d'addenda « Avenant 4 Estrie » dans le cadre de l'Entente régionale CALQ-Estrie.
- **MRC du Haut-Saint-François**
- Annexion des MRC Haute-Yamaska et Brome-Missisquoi à l'Estrie et changement de nom pour Cantons-de-l'Est. Accepte le nouveau nom de la région administrative Cantons-de-l'Est, dans l'éventualité où l'annexion se réaliserait;
- **MRC de la Haute-Yamaska**
- Résolution 2021-06-285 – demande à l'égard de l'exactitude des tonnages de déchets en provenance des industries, des commerces et des institutions (ici).
- **MRC du Val-Saint-François**
- Appuie le projet d'intégration des MRC de la Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi à la région de l'Estrie, mais se positionne contre le processus de changement de nom de la région sans qu'un référendum soit prévu.
- Le conseil s'oppose à la démarche en cours de changement de nom de la région administrative de l'Estrie, demande qu'un référendum soit tenu.
- **Municipalité de Lambton**
- Projet de règlement afin de modifier les dispositions relatives aux résidences de tourisme sur le territoire.
- **Municipalité de Saint-Félix-de-Dalquier**
- Demande au gouvernement pour mettre en place des moyens dissuasifs contre l'intimidation et la diffamation sur les réseaux sociaux.
- **Municipalité de Saint-Ludger**
- Règlement afin de retirer le presbytère des sites patrimoniaux.
- **Municipalité de Saint-Robert-Bellarmin**
- Règlement no. 2021-02 modifiant le règlement de zonage no. 2009-08 afin de bonifier la réglementation.
- **Municipalité de Stornoway**
- PROJET RÈGLEMENT No 2021-527 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 2010-452 AFIN DE MODIFIER LES USAGES DE LA ZONE I-1 ET DE CRÉER LA ZONE I-3, dont copies sont jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante; la grille des spécifications est modifiée afin de créer la zone I-3 et d'y ajouter les usages suivants :
 - Commerce extensif avec la note N39 : en opération seulement entre 7h et 17h du lundi au vendredi
 - Industrie légère avec la note N39 : en opération seulement entre 7h et 17h du lundi au vendredi.
- **SADC**
- Rapport annuel 2020-2021 de l'organisme.
- **Sopfeu**
- En raison des conditions météorologiques qui prévalent, la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) lance un appel à la prudence auprès de la population.
- Garofeu, agent spécial à la prévention et porte-parole de la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) auprès des jeunes et des familles, lance aujourd'hui son cahier de jeux destiné aux enfants de 3 à 7 ans. Intitulé « Je protège la forêt avec Garofeu ».
- **Sûreté du Québec, poste de la MRC du Granit**
- Dans le cadre du programme ACCÈS Cannabis, la Sûreté du Québec rappelle la poursuite de ses efforts dans la lutte contre la production illégale du cannabis. Malgré la légalisation de cette drogue, sa production, tant personnelle que destinée au trafic, demeure illégale.

- **Sûreté du Québec, Centre de services MRC - Richmond**
- Le Programme de cadets de la Sûreté du Québec sera de retour pour une 11^e année cet été dans plus de 70 MRC de la province. À partir du 7 juin, les 184 cadets assureront une présence dans les quartiers et les parcs, répondront aux demandes de renseignements des citoyens et bonifieront le travail des patrouilleurs en effectuant de la surveillance et de la prévention auprès de la population.
- **Utilisation du Vote par correspondance pour l'élection générale du 7 novembre 2021**
- Municipalité de Marston, résolution no. 2021-122
- Municipalité de Saint-Ludger, résolution no. 2021-06-155 et no. 2021-06-156
- Municipalité de Saint-Romain résolution no.2021-06-120 et no. 2021-06-121

REVUES

- BÂTIVert, de la COMBEQ
- Bulletin électronique de la FQM
- Bulletin électronique de la Persévérance scolaire en Estrie
- Bulletin électronique de Québec municipal
- Bulletin électronique de Québecvert
- Bulletin électronique du réseau d'information municipale
- Bulletin électronique de l'UMQ
- Bulletin électronique de l'Arbre plus
- Cyberbulletin@mamh.gouv.qc.ca
- Écho de Frontenac
- Espace OBNL
- Le Cantonnier
- Info Express — Amélioration de l'habitat
- Info Lambton
- Infolettre de la Municipalité d'Audet
- Infolettre de la Municipalité de Lac-Drolet
- Infolettre de la Municipalité de Saint-Ludger
- Infolettre de la Chambre de commerce Région Mégantic
- Infolettre Défi 2025
- Infolettre Développement durable
- Infolettre Sécurité incendie
- La Terre de chez nous
- La Tribune
- Le Meg
- LobbyScope
- Marché municipal
- Québecvert
- Quorum
- Vision Santé publique
- Vos nouvelles CNESST
- VVS Express

Des discussions ont lieu au sujet de la réception d'une décision de la CPTAQ qui fait mention de ceci : « la condition « condition Boerboom » est réputée non écrite dans toutes les décisions favorables où elle se trouve et qui n'ont pas encore été remplacées par une décision synthèse post-moratoire ». Monsieur Patrice Gagné mentionne qu'il est en ce moment évalué les impacts que ceci pourrait avoir sur notre territoire. Il est donc convenu d'en discuter lors d'une prochaine séance.

5.0

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JUIN 2021

2021-112

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 JUIN 2021

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 16 juin 2021 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.0

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL DES DERNIÈRES RENCONTRES

Aucun sujet à traiter.

7.0

BONS COUPS

Le bon coup de la Municipalité de Courcelles a été transmis aux maires par courriel. Madame le préfet mentionne que la MRC et la SDEG y étaient présentes et ont constaté le beau projet. Elle ajoute que la MRC du Granit, via les sommes confiées à la SDEG provenant du Fonds de développement du territoire et du Fonds de développement culturel, a participé financièrement à 2 projets soit en 2017-2018 et en 2019-2020 représentant plus de 85 000 \$ d'investis. Elle termine en encourageant la population à visiter la municipalité.

8.0	AMÉNAGEMENT
-----	-------------

8.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ DE SUIVI PDZA

Madame le préfet fait un résumé de la rencontre du 16 juin dernier.

8.2

ADOPTION DU DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS - RÈGLEMENT NO 2020-12 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN D'AJOUTER L'INCLUSION À LA ZONE VERTE DU LOT 4 501 250, MUNICIPALITÉ DE MILAN

Monsieur Jacques Bergeron questionne s'il s'agit d'une demande de 2015. Monsieur Patrice Gagné dit que non, cette demande a été faite tout récemment. Il mentionne que les dossiers d'inclusion de 2015 dont M. Bergeron fait mention ont été intégrés en 2016.

2021-113

ADOPTION DU DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS - RÈGLEMENT NO 2020-12 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN D'AJOUTER L'INCLUSION À LA ZONE VERTE DU LOT 4 501 250, MUNICIPALITÉ DE MILAN

ATTENDU QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit a entrepris par le biais de son règlement 2020-12 de modifier son schéma d'aménagement;

ATTENDU QUE les procédures prescrites par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* à ce sujet ont été respectées et que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a annoncé l'entrée en vigueur de ce règlement;

ATTENDU QUE l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* stipule que « après l'entrée en vigueur du règlement modifiant le schéma, le conseil adopte un document qui indique la nature des modifications qu'une municipalité devra effectivement apporter, pour tenir compte de la modification du schéma, et identifie toute municipalité qui devra adopter un règlement en vertu de l'article 116 pour tenir compte de cette modification. Une copie certifiée conforme de ce document est transmise à chaque organisme partenaire en même temps que le règlement »;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC adopte le DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS - RÈGLEMENT NO 2020-12 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN D'AJOUTER L'INCLUSION À LA ZONE VERTE DU LOT 4 501 250, MUNICIPALITÉ DE MILAN préparé en vertu de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le tout tel que transcrit à la suite de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-12

DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES AUX PLAN ET RÈGLEMENTS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS VISÉES

Conséquemment à l'adoption du **RÈGLEMENT NO 2020-12 MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT NO 2002-16 AFIN D'AJOUTER L'INCLUSION À LA ZONE VERTE DU LOT 4 501 250, MUNICIPALITÉ DE MILAN**, voici la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leur plan d'urbanisme et leurs règlements d'urbanisme. Le présent document est adopté en vertu du deuxième alinéa de l'article 48 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Nature des modifications à apporter :

- Milan : Inclure le lot 4 501 250 à la zone agro-forestière type 1

Copie certifiée conforme ce 14 juillet 2021.

8.3

AVIS DE CONFORMITÉ DU MINISTÈRE – RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NO 2020-11 SUR LA PROTECTION DU CIEL ÉTOILÉ

Monsieur Patrice Gagné informe les maires que le ministère a émis un avis de conformité en regard du Règlement de contrôle intérimaire no 2020-11 sur la protection du ciel étoilé et qu'il est par la suite entré en vigueur. Il ajoute qu'il en sera question lors du prochain comité consultatif agricole afin de discuter d'une précision avec les représentants de l'UPA.

9.0 ENVIRONNEMENT

9.1

BONS COUPS ENVIRONNEMENTAUX

Monsieur Claude Roy, maire de la Municipalité de Marston, mentionne la mise en service de la station de lavage de bateaux au rond-point dans la municipalité de Nantes.

9.2

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE – RÉCUPÉRATION FRONTENAC**2021-114****RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC RÉCUPÉRATION FRONTENAC**

ATTENDU QUE la MRC du Granit a une entente de gré à gré avec Récupération Frontenac inc. de Thetford Mines visant le traitement, à 55 \$ la tonne, des matières résiduelles recyclables amassées sur son territoire;

ATTENDU QUE ladite entente a initialement été signée en 2004, renouvelée en 2017 et rouverte en 2019 pour un ajustement de prix, toujours avec l'autorisation du ministre des Affaires municipales en vertu de l'article 938.1 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE l'entente en vigueur était d'une durée de quatre ans, soit jusqu'au 31 décembre 2021;

ATTENDU QUE le devis pour ledit appel d'offres devra indiquer où seront acheminées les matières recyclables amassées pour la période 2021-2024;

ATTENDU QUE la MRC du Granit doit donc avoir à sa disposition une entente pour le traitement des matières recyclables couvrant minimalement cette période;

ATTENDU QUE Récupération Frontenac inc. est une entreprise adaptée et une entreprise d'économie sociale, partenaire d'Emploi-Québec et un véhicule socioéconomique privilégié par le gouvernement du Québec pour atteindre les cibles fixées dans la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées;

ATTENDU QUE l'article 938.1 du Code municipal donne au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le pouvoir d'autoriser une municipalité aux conditions qu'il détermine, d'octroyer un contrat sans demander de soumission;

ATTENDU QUE le comité consultatif environnement a recommandé au conseil des maires à convenir de gré à gré d'un contrat qui lierait la MRC du Granit à

Récupération Frontenac inc. pour le traitement des matières recyclables jusqu'au 31 décembre 2024;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil de la MRC du Granit demande au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, d'autoriser la MRC du Granit à convenir de gré à gré d'un contrat qui la lierait à Récupération Frontenac inc. pour le traitement de ses matières recyclables jusqu'au 31 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES PERSONNES HABILES À VOTER

9.3

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE AVEC RÉCUPÉRATION FRONTENAC

2021-115

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE AVEC RÉCUPÉRATION FRONTENAC

ATTENDU QUE la MRC du Granit a déclaré sa compétence en matière de gestion des matières recyclables autres que les matières recyclables industrielles sur son territoire;

ATTENDU QUE les municipalités de Audet, Frontenac, Lac-Drolet, Marston, Milan, Nantes, Notre-Dame-des-Bois, Piopolis, Saint-Augustin-de-Woburn, Sainte-Cécile-de-Whitton, Saint-Ludger, Saint-Robert-Bellarmin, Saint-Sébastien, Stornoway et Val-Racine sont assujetties à la compétence de la MRC en cette matière;

ATTENDU QU'il y a lieu de s'associer à un centre de tri pour assurer le traitement et la mise en marché des matières recyclables;

ATTENDU QUE le conseil des maires a demandé à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, d'autoriser la MRC du Granit à convenir de gré à gré d'un contrat qui la lierait à Récupération Frontenac inc. pour le traitement de ses matières recyclables jusqu'au 31 décembre 2024;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires accepte le projet d'entente avec Récupération Frontenac inc. pour le tri et la mise en marché des matières récupérées pour les municipalités citées au préambule de la présente résolution, et ce, conditionnellement à l'autorisation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation que la MRC du Granit puisse convenir de gré à gré d'un contrat qui la lierait à Récupération Frontenac inc. pour le traitement de ses matières recyclables jusqu'au 31 décembre 2024.

QUE le préfet ainsi que la directrice générale de la MRC du Granit soient mandatées pour signer ce protocole pour et au nom de la MRC du Granit.

QU'une copie dûment signée de cette entente soit conservée aux archives de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES PERSONNES HABILES À VOTER

9.4

MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE RÉCUPÉRATION DE TUBULURE EN COLLABORATION AVEC AGRIRÉCUP

2021-116

PARTENARIAT AVEC AGRIRÉCUP POUR LA RÉCUPÉRATION DE LA TUBULURE ACÉRICOLE

ATTENDU QUE la MRC du Granit comporte plus de 4 millions d'entailles sur son territoire, ce qui occasionne la génération de plus de 200 tonnes de tubulures en plastique par année;

ATTENDU QUE AgriRÉCUP est une organisation sans but lucratif vouée à la responsabilité environnementale par le biais d'une bonne gestion des déchets agricoles inorganiques;

ATTENDU QUE cette organisation désire collaborer avec certaines MRC afin de développer et de financer des projets de récupération de tubulure acéricole;

ATTENDU QUE ce partenariat avec AgriRÉCUP comporterait de nombreux avantages en terme d'apport d'expertise et de visibilité au projet de récupération de tubulure dans la MRC du Granit;

ATTENDU QUE la récupération de la tubulure acéricole est une action du plan de gestion des matières résiduelles 2021-2027;

ATTENDU QUE le CCE recommande d'aller de l'avant dans ce partenariat avec AgriRÉCUP;

ATTENDU QUE le comité de travail composé d'employés de la MRC, d'un membre de l'UPA, d'un membre du CCE et du comité PDZA et d'un membre d'AgriRÉCUP s'est rencontré pour discuter de l'opérationnalisation du projet;

ATTENDU QUE AgriRÉCUP est subventionné jusqu'en mars 2022 et travaille pour financer le projet jusqu'à l'arrivée de la Responsabilité Élargie des Producteurs en 2023;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE conditionnellement à la signature d'une entente entre l'entreprise AIM et AgriRÉCUP, le conseil des maires autorise AgriRÉCUP à payer les coûts applicables au dépôt de tubulures par les propriétaires d'érablières situées sur le territoire de la MRC du Granit jusqu'en mars 2022 dans le cadre d'un projet pilote subventionné.

QUE le conseil des maires mandate le comité de travail pour s'assurer du bon déroulement du projet et pour discuter des phases ultérieures du projet.

QUE ce partenariat soit rediscuté avant l'échéance de mars 2022 afin de revoir, si nécessaire, la répartition des coûts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5

RÉSOLUTION D'APPUI – TONNAGE ICI

2021-117**DEMANDE AU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES (MELCC) À L'ÉGARD DE L'EXACTITUDE DES TONNAGES DE DÉCHETS EN PROVENANCE DES INDUSTRIES, DES COMMERCES ET DES INSTITUTIONS (ICI)**

ATTENDU qu'en vertu des articles 53 et suivants de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ chapitre Q-2), les MRC doivent élaborer un Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et mettre en place un système de surveillance et de suivi destiné à en vérifier périodiquement son application (degré d'atteinte des objectifs fixés, efficacité des mesures mises en œuvre, etc.);

ATTENDU que le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) transmet annuellement aux MRC un bilan de leur performance à l'égard de la gestion des déchets ;

ATTENDU que ces données compilées auprès des exploitants de lieux d'élimination et des centres de transfert sont ventilées par provenance (municipalité locale) et par gisement (résidentiel et « Industries, commerces et institutions (ICI) »);

ATTENDU que le MELCC utilise ces données afin d'établir la performance territoriale des municipalités locales dans le cadre du « Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles »;

ATTENDU que si les tonnages en provenance des ICI du territoire semblent inexacts, le MELCC invite les MRC à communiquer avec les installations d'élimination desservant son territoire afin de demander une révision des tonnages inscrits dans leur déclaration annuelle;

ATTENDU que la MRC de Beauharnois-Salaberry a déjà présenté une demande à la Commission d'accès à l'information afin de connaître la provenance des matières résiduelles éliminées attribuées aux ICI de son territoire;

ATTENDU que cette demande fut refusée en vertu des dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*;

ATTENDU qu'au terme du jugement rendu dans ce dossier (numéro 1016650-J), la juge administrative a toutefois évoqué l'élément suivant :

<p>La MRC a fait état, tout au cours de l'audience, des difficultés d'agir efficacement sur le plan de la réduction des déchets en l'absence d'information précise sur le volume annuel des résidus ICI produit par une municipalité. Bien qu'il s'agisse de préoccupations sérieuses, ces aspects ne relèvent toutefois pas de la compétence de la Commission.</p>

ATTENDU qu'au cours de l'année 2020, la MRC a constaté une augmentation significative des tonnages de matières éliminées attribuée par le MELCC à la ville de Salaberry-de-Valleyfield (+ 5 367,37 tonnes par rapport à l'année précédente, soit un écart de + 32%);

ATTENDU que suite à une demande de révision initiée par la MRC, le MELCC a confirmé que 4 944 tonnes avaient effectivement été affectées par erreur au total des matières ICI attribuées à la ville;

ATTENDU que n'eût été cette demande de révision, le montant redistribué à la ville de Salaberry-de-Valleyfield dans le cadre du « Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles » aurait été substantiellement moindre;

ATTENDU que la MRC déplore le fait que le MELCC n'ait pas mis en place des mécanismes permettant de valider l'exactitude des données transmises par les lieux d'élimination et les centres de transfert;

Il est proposé, appuyé et résolu :

De demander au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) de prendre les mesures nécessaires afin que soient validées les données transmises par les installations d'élimination, et ce préalablement à leur utilisation aux fins de l'application du « Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles ».

De demander au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) de transmettre aux MRC les données nécessaires à la mise en œuvre de leur Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) eut égard aux matières résiduelles générées par les industries, commerces et les institutions (ICI) de leur territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.0	TRANSPORT
------	-----------

10.1

APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2020 DE TRANS-AUTONOMIE - PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AU TRANSPORT COLLECTIF DES PERSONNES (PAUTC)

2021-118

APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS 2020 DE TRANS-AUTONOMIE - PROGRAMME D'AIDE D'URGENCE AU TRANSPORT COLLECTIF DES PERSONNES (PAUTC)

ATTENDU QUE la MRC du Granit a un service de transport adapté et collectif sur son territoire;

ATTENDU QUE la MRC du Granit a mandaté Trans-Autonomie inc. pour en assumer la gestion;

ATTENDU QUE le conseil des maires, par sa résolution no 2021-08 adoptée le 20 janvier 2021, a confirmé au ministère des Transports du Québec son désir de participer au Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes (PAUTC) afin de contrer les pertes dues à la pandémie;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec demande de recevoir les états financiers de l'année 2020 en transport adapté et collectif;

ATTENDU QUE les états financiers de l'année 2020 ont été présentés lors de l'Assemblée générale annuelle de Trans-Autonomie inc.;

ATTENDU QUE Trans-Autonomie inc. a fourni aux maires les états financiers de l'année 2020 en transport adapté et collectif et qu'ils en ont pris connaissance;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit adopte les états financiers de l'année 2020 en transport adapté et collectif.

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée au ministère des Transports du Québec, dans le cadre du Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes (PAUTC), ainsi qu'à Trans-Autonomie inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2

RAPPORT D'EXPLOITATION 2020 – TRANSPORT COLLECTIF

2021-119

RAPPORT D'EXPLOITATION 2020 – TRANSPORT COLLECTIF

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec exige qu'un rapport d'exploitation en transport collectif soit complété en regard du *Programme d'aide au développement du transport collectif Volet II – Aide au transport collectif en milieu rural*;

ATTENDU QUE le rapport d'exploitation de l'année 2020 a été déposé aux maires et qu'ils en ont pris connaissance;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit adopte le rapport d'exploitation en transport collectif pour l'année 2020.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit mandate la directrice générale pour signer le rapport d'exploitation en transport collectif pour l'année 2020.

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée au ministre des Transports du Québec ainsi qu'à Trans-Autonomie inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.3

NOMINATION – MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRANS-AUTONOMIE

2021-120

NOMINATION – MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRANS-AUTONOMIE

ATTENDU QUE madame Marielle Fecteau, préfet de la MRC du Granit, a été nommée en janvier 2019 pour siéger au Conseil d'administration de Trans-Autonomie;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer à nouveau un membre pour siéger au Conseil d'administration de Trans-Autonomie;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit nomme à nouveau madame Marielle Fecteau, préfet de la MRC du Granit, pour siéger au Conseil d'administration de Trans-Autonomie.

QU'une copie de la présente résolution soit envoyée à Trans-Autonomie inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.0 SERVICE D'ÉVALUATION

11.1

RAPPORTS MENSUELS DU SERVICE D'ÉVALUATION

Les maires ont reçu, il y a quelques jours par courrier électronique, le rapport mensuel du service d'évaluation du mois dernier ainsi que le rapport de statistiques des contrats traités au service de l'évaluation. Le mois de juin dénombre 197 contrats, un autre record jamais vu à la MRC du Granit. Aucune question n'est posée.

12.0 DÉVELOPPEMENT (SDEG)

12.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SDEG

Le résumé de la dernière rencontre du CA de la SDEG, du comité exécutif et du comité Agilité a été transmis aux maires par courriel, il y a quelques jours. Aucune question n'est posée.

12.2

ENGAGEMENT - COORDONNATEUR EN ÉCONOMIE CIRCULAIRE POUR SYNERGIE ESTRIE

Madame le préfet informe les maires que le poste de coordonnateur en économie circulaire pour Synergie Estrie a été doté et que l'engagement de monsieur Arthur Laumonier a été entériné par le comité administratif le 5 juillet dernier, date aussi à laquelle M. Laumonier est entré en poste.

12.3

ENGAGEMENT – COORDONNATRICE ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC ET ADJOINTE SDEG

Madame le préfet informe les maires que le poste de coordonnatrice accès entreprise Québec et adjointe à la SDEG a été doté et que l'engagement de madame Stéphanie Gosselin a été entériné par le comité administratif le 5 juillet dernier, elle entrera en poste le 16 août prochain.

12.4

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ CONSULTATIF LOISIRS

Madame France Bisson, présidente du comité consultatif loisirs, mentionne que des communications ont dû être reçues en lien avec les évaluations des services d'animation estivale et concernant de prochaines rencontres pour le projet bleu, blanc, vert et le réseau plein air. Elle invite les municipalités intéressées d'y participer à s'inscrire.

12.5

PARTENARIAT TERRITORIAL / CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC (CALQ) – 2021-2022

Madame le préfet explique que le partenariat avec le CALQ permet à des artistes reconnus de la MRC de pouvoir déposer des demandes pour obtenir des fonds afin de pouvoir poursuivre leurs projets. La MRC en est à sa 3^e année de collaboration. Certains artistes de la région ont reçu de l'argent dans les dernières années et elle souligne qu'elle est persuadée que le 5 000 \$ d'investi a donné plus que ça en retombées. Elle termine en mentionnant que les artistes doivent cependant faire partie du réseau des artistes !

2021-121**PARTENARIAT TERRITORIAL / CONSEIL DES ARTS ET DES LETTRES DU QUÉBEC (CALQ) – 2021-2022**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des Arts et des Lettres du Québec (CALQ) a mis sur pied en 2017 un programme triennal de partenariat territorial qui vise à soutenir et stimuler la création, la production et la diffusion artistique en collaboration avec les collectivités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des Arts et des Lettres du Québec (CALQ) a renouvelé ce programme de partenariat territorial pour l'année 2020-2021 via l'avenant 3 auquel la MRC a participé, via la Société de développement économique du Granit;

CONSIDÉRANT QUE le CALQ propose de renouveler ce programme de partenariat territorial pour l'année 2021-2022 via l'avenant 4 afin de préparer une négociation en vue d'une entente triennale 2022-2025;

CONSIDÉRANT QUE ce programme se décline en quatre volets, soit le soutien aux artistes et aux écrivains professionnels, le soutien aux organismes artistiques professionnels, le soutien à la mobilité (artistes), incluant le soutien à l'accueil en résidence et à la coproduction et le soutien à la promotion;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Granit est invitée à participer financièrement à ce programme;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de sa politique culturelle, la MRC du Granit souhaite favoriser l'instauration d'incitatifs au développement, à la création artistique et à l'implication citoyenne dans la vie culturelle;

CONSIDÉRANT QUE les artistes, les écrivains et les organismes artistiques professionnels du territoire de la MRC du Granit pourraient bénéficier de ce programme d'appariement;

CONSIDÉRANT QUE la Société de développement économique du Granit (SDEG), organisme mandataire du développement pour la MRC du Granit, souhaite investir 5 000 \$ afin de contribuer à l'entente de partenariat territorial du CALQ pour l'Estrie pour l'année 2021-2022;

CONSIDÉRANT QUE la SDEG a recommandé au conseil des maires, par sa résolution EXE-2021-06-21-05, de participer à l'entente de partenariat territorial du Conseil des Arts et des Lettres du Québec (CALQ) pour l'Estrie, via la Société de développement économique du Granit, laquelle y investit un montant de cinq mille dollars (5 000 \$);

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil de la MRC du Granit accepte de participer à l'entente de partenariat territorial du Conseil des Arts et des Lettres du Québec (CALQ) pour l'Estrie, via la Société de développement économique du Granit, laquelle y investit un montant de cinq mille dollars (5 000 \$) via ses fonds au FRR-Volet 2 PALÉE.

QUE mesdames le préfet et la directrice générale de la MRC soient autorisées à signer l'entente.

QUE copie de la présente résolution soit transmise au Conseil des Arts et des Lettres du Québec ainsi qu'à la Société de développement économique du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.0 DÉVELOPPEMENT SOCIAL

13.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS – COMITÉ VIGIE SANTÉ

Les maires ont reçu par courriel, il y a quelques jours, le compte-rendu de la dernière rencontre.

Madame le préfet mentionne qu'une bonne nouvelle va se concrétiser, soit le projet d'agrandissement du CHSLD qui débutera à l'été 2022.

Des discussions ont lieu quant au suivi de la couverture ambulancière sur le territoire. Madame le préfet mentionne qu'en septembre on devrait avoir plus de détails. La semaine dernière la structure finale n'était pas établie et des essais sont présentement faits. Monsieur Denis Lalumière ajoute qu'une réflexion est faite présentement ce qui pourrait engendrer une réorganisation complète.

13.2

PROGRAMME RÉNORÉGION, CONFIRMATION DE LA VALEUR MAXIMALE D'UN LOGEMENT ADMISSIBLE

2021-122

PROGRAMME RÉNORÉGION, CONFIRMATION DE LA VALEUR MAXIMALE D'UN LOGEMENT ADMISSIBLE

ATTENDU QUE la Société d'habitation du Québec a annoncé, en juin 2021, que la valeur uniformisée maximale pour l'admissibilité d'un logement, dans le cadre du programme d'amélioration de l'habitat - RénoRégion (PRR), était dorénavant fixée à un maximum de 120 000 \$;

ATTENDU QU'une MRC a le pouvoir de modifier la valeur de ce critère à la baisse;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit décide de maintenir à 120 000 \$ la valeur uniformisée maximale pour l'admissibilité d'un logement, dans le cadre du programme d'amélioration de l'habitat - RénoRégion (PRR).

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la Société d'habitation du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.0 PROJETS SPÉCIFIQUES

14.1

RÉSEAU D'ACCUEIL ESTRIEN – ACTIONS

Les maires ont reçu par courriel, il y a quelques jours, de l'information en lien avec les actions dans le cadre de la Politique pour un territoire accueillant et inclusif de la MRC. Aucune question n'est posée.

14.2

RAPPORT D'ACTIVITÉS - TABLE DES MRC DE L'ESTRIE

Les maires ont reçu par courriel, il y a quelques jours, le compte-rendu de la rencontre de mai. Aucune question n'est posée.

14.3

DEMANDE DE REGROUPEMENT – BROME-MISSISQUOI ET HAUTE-YAMASKA ET PROJET DE CHANGEMENT DE NOM DE LA RÉGION DE L'ESTRIE

2021-123**PROJET D'INCLUSION DES MRC DE LA HAUTE-YAMASKA ET DE BROME-MISSISQUOI A LA RÉGION DE L'ESTRIE – POSITIONNEMENT**

CONSIDÉRANT que dès 2017, lors d'une tournée régionale sur l'occupation et la vitalité des territoires, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de l'époque avait été interpellé au sujet du découpage administratif des régions de la Montérégie et de l'Estrie quant aux territoires des MRC de La Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT que bien qu'officiellement rattachées à la région de la Montérégie, les MRC de La Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi sont déjà desservies, dans certains cas, par des directions régionales ou des centres de services du gouvernement du Québec localisés dans la région administrative de l'Estrie (Association touristique régionale (Tourisme Cantons-de-l'Est), Centre intégré universitaire de services de santé et de services sociaux de l'Estrie- Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke (CIUSSS-Estrie-CHUS), ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), ministère des Transports (MTQ));

CONSIDÉRANT que le ministre des Transports du Québec et ministre responsable de la région de l'Estrie, M. François Bonnardel, a signifié son intention de rattacher les territoires des MRC de La Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi à celui de l'Estrie;

CONSIDÉRANT que la Table des MRC de l'Estrie (TME) a mené, au cours des derniers mois, différentes étapes afin de bien définir les conditions optimales pour un rattachement des deux nouveaux territoires à celui de l'Estrie;

CONSIDÉRANT que déjà le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a reconnu et accepté deux demandes faites par la TME, soit l'ajout de deux ressources permanentes à la direction régionale de l'Estrie et le transfert des décisions du FRR Volet I au comité de sélection de la TME dès la prochaine année financière;

CONSIDÉRANT que les parties reconnaissent qu'il demeure des enjeux importants à travailler pour assurer une inclusion des deux MRC de la Montérégie à l'Estrie de manière plus complète et efficiente;

CONSIDÉRANT que le ministre responsable de la région de l'Estrie, M. Bonnardel, est prêt à s'engager à faire les représentations nécessaires pour que les préoccupations toujours présentes soient aplanies;

CONSIDÉRANT que la région de l'Estrie tirerait profit, avec l'ajout des MRC de La Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi, d'un pouvoir d'influence augmenté par l'ajout de plus de 150 000 citoyens et une cohérence renforcée dans toute la démarche de Vision Attractivité dont le mandat est d'attirer, accueillir et retenir des travailleurs, des résidents et des visiteurs dans la région des Cantons-de-l'Est;

CONSIDÉRANT QUE le comité administratif de la MRC du Granit a adopté une résolution recommandant au conseil des maires d'émettre un avis favorable au projet d'inclusion des MRC de La Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi à la région administrative de l'Estrie, lequel projet a été amorcé par le ministre des Transports du Québec.

CONSIDÉRANT QUE le comité administratif de la MRC du Granit, par cette même résolution, a recommandé au conseil des maires d'émettre un avis favorable également au changement de nom de la région pour devenir les Cantons-de-l'Est.

CONSIDÉRANT QUE le comité administratif de la MRC du Granit, par cette même résolution, a recommandé au conseil des maires de demander au ministre des Transports d'être vigilant quant au respect de son engagement à s'assurer que les préoccupations locales et territoriales de chacune des MRC soient respectées par les autres Ministères et organismes gouvernementaux dans une volonté éventuelle d'ajustement de limites d'intervention régionale.

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit émette un avis favorable au projet d'inclusion des MRC de La Haute-Yamaska et de Brome-Missisquoi à la région administrative de l'Estrie, lequel projet a été amorcé par le ministre des Transports du Québec.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit émette un avis favorable également au changement de nom de la région pour devenir les Cantons-de-l'Est.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande au ministre des Transports d'être vigilant quant au respect de son engagement à s'assurer que les préoccupations locales et territoriales de chacune des MRC soient respectées par les autres Ministères et organismes gouvernementaux dans une volonté éventuelle d'ajustement de limites d'intervention régionale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.4

INTENTION DE PARTICIPER À L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES – VERSION 2

Madame Carole Dodier, directrice du Centre des femmes de la MRC du Granit a présenté aux maires, lors de l'atelier de travail, les actions posées dans le cadre de l'entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

Je rappelle aux maires que la MRC versera 3 000 \$ par année au centre des femmes

et que toutes les MRC de l'Estrie sont présentement en mode d'adhésion

2021-124

INTENTION DE PARTICIPER À L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES – VERSION 2

ATTENDU QUE la MRC du Granit, par sa résolution no 2020-79, a confirmé sa participation dans le cadre de l'entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, et ce, pour les périodes 2019-2020 et 2020-2021;

ATTENDU QUE par cette même résolution la MRC du Granit avait mandaté, même si elle demeurerait la signataire de l'entente, ConcertAction femmes Estrie à agir à titre d'organisme mandataire de l'entente sectorielle de développement;

ATTENDU QUE ladite entente est venue à échéance en 2021, de même que le financement s'y rattachant;

ATTENDU QU'en avril 2021, le Secrétariat à la condition féminine (SCF) a entamé les démarches visant une Version 2 à ladite entente et par conséquent une prolongation de la stratégie en cours avec une possible contribution de 100 000 \$;

ATTENDU QUE par sa résolution C.A. 2021-96 le comité administratif de la MRC du Granit a recommandé au conseil des maires de maintenir sa participation à la prochaine entente et d'approuver l'investissement d'une somme de 5 000 \$ dans le cadre d'un éventuel prolongement de l'entente;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a sollicité la participation de différents partenaires à un comité directeur visant à obtenir leur point de vue et connaître leur intérêt à l'égard de la prolongation possible de l'entente;

ATTENDU QUE suite à la consultation, il s'avère que tous les partenaires ont un intérêt à participer à une entente-Version 2;

ATTENDU QUE les actions proposées dans l'entente-Version 2 correspondent aux besoins et à la réalité de notre territoire;

ATTENDU QU'un comité directeur se déroulera à la fin du mois d'août afin de mettre en commun les volontés de parts et d'autres ainsi que les contributions de chacun;

ATTENDU QUE le Secrétariat à la condition féminine envisage maintenant une contribution de 200 000 \$ nécessitant une contribution du milieu de 50 000 \$ pour 2 années;

ATTENDU QUE le montant de 50 000 \$ serait divisé sur le nombre de MRC de l'Estrie participantes au projet représentant ainsi un montant entre 6 000 \$ et 7 000 \$ par MRC participantes;

ATTENDU QUE le Centre des Femmes a confirmé son intérêt à assumer sa participation à l'entente en collaboration avec la direction de la MRC du Granit;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit souligne son intérêt à participer à l'égard de la possible Version 2 de l'entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en Estrie.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit affirme que si ladite entente est prolongée, il confirme qu'il s'engage à contribuer à la hauteur de 6 000 \$ pour 2 ans en contribution financière, et ce, à même les fonds disponibles au FRR-Volet 2 Opportunités.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit accepte que ConcertAction femmes Estrie agisse à titre d'organisme mandataire de l'entente sectorielle de développement.

QUE la directrice générale de la MRC du Granit soit désignée pour siéger au nom de la MRC du Granit au comité directeur de l'Entente sectorielle, à charge de faire rapport de ces travaux aux décideurs de la MRC du Granit.

QUE le Centre des femmes de la MRC du Granit collabore activement aux projets de la mise en oeuvre de ladite entente.

QUE la contribution de la MRC de 6 000 \$ sur 2 ans soit versée au Centre des femmes de la MRC du Granit à raison de 3 000 \$ par année, et ce, pour les années 2021-2022 et 2022-2023.

QUE madame le préfet, Marielle Fecteau, soit la personne désignée à titre de signataire de l'entente sectorielle de développement au nom de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.5

SUIVI – PLANIFICATION STRATÉGIQUE

J'informe les maires que la Planification stratégique de la MRC a été déployée et que les plans d'actions des différents services sont en élaboration.

15.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

15.1

COMPTES À PAYER

2021-125

COMPTES À PAYER

ATTENDU QUE la liste des comptes a été déposée;

ATTENDU QUE les maires en ont pris connaissance;

Il est proposé, appuyé et résolu :

De procéder au paiement des :

Comptes à payer :	Juin 2021	50 930,55 \$
-------------------	-----------	--------------

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.2

REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES DU MOIS DE JUIN 2021

Les maires ont reçu la liste des dépenses récurrentes du mois de juin 2021. Aucune question n'est posée.

15.3

APPEL D'OFFRES POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS DE LA MRC/SDEG – AUDITEURS EXTERNES

2021-126

APPEL D'OFFRES POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS DE LA MRC/SDEG – AUDITEURS EXTERNES

ATTENDU QUE le conseil des maires de la MRC du Granit a, par sa résolution 2020-176, reporté en 2021 le lancement d'un appel d'offres pour services professionnels d'auditeurs externes;

ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC du Granit a recommandé au conseil des maires, par sa résolution no C.A. 2021-94, d'accepter que la MRC du Granit procède à un appel d'offres pour des services professionnels d'auditeurs externes, et ce, dans le cadre d'un appel d'offres public déposé au système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO);

ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC du Granit a recommandé, par cette même résolution, que l'appel d'offres prévoit l'intégration des états financiers de la Société de développement économique du Granit;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration de la Société de développement économique du Granit a fait parvenir à la MRC sa résolution no 2021-06-09-11 demandant de faire partie du processus d'appel d'offres pour la firme de vérification comptable;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit accepte que la MRC du Granit procède à un appel d'offres pour des services professionnels d'auditeurs externes, et ce, dans le cadre d'un appel d'offres public déposé au système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO).

QUE l'appel d'offres prévoit l'intégration des états financiers de la Société de développement économique du Granit ainsi que ceux d'Énergie du Granit inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.4

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE TÉLÉTRAVAIL MRC/SDEG

2021-127

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE TÉLÉTRAVAIL MRC/SDEG

ATTENDU QUE le contexte de la pandémie a placé une grande majorité d'employés en télétravail;

ATTENDU QUE la pression sociale reliée au télétravail post-pandémie pousse bon nombre d'entreprises et organismes à se doter d'une politique de télétravail de manière à encadrer celui-ci de façon équitable pour tous les employés;

ATTENDU QUE le comité administratif de la MRC, par sa résolution C.A. 2021-91, a approuvé la démarche et l'échéancier proposés pour l'élaboration d'une politique de télétravail MRC/SDEG par Cameron Ressources humaines et les directions de la MRC et de la SDEG;

ATTENDU QU'un projet de Politique de travail MRC/SDEG a été présenté aux membres du comité administratif de la MRC ainsi qu'aux membres du comité exécutif de la SDEG;

ATTENDU QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance du projet de Politique de travail MRC/SDEG et qu'ils recommandent au conseil des maires de l'adopter;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration de la Société de développement économique du Granit ont pris connaissance du projet de Politique de travail MRC/SDEG et qu'ils recommandent son adoption;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit adopte la Politique de télétravail MRC/SDEG.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.5

MANUEL DE L'EMPLOYÉ MRC/SDEG

2021-128

MODIFICATIONS DU MANUEL DE L'EMPLOYÉ MRC/SDEG

ATTENDU QU'en avril 2020 le conseil des maires a adopté un organigramme confirmant la gouvernance actuelle (prêt à la SDEG du personnel de la MRC dédié aux mandats confiés à l'organisme) dans une optique de mettre en priorité le développement du territoire;

ATTENDU QU'un comité Agilité a alors été formé de manière à continuer le travail en ce qui a trait à la gouvernance établie entre la MRC et la SDEG;

ATTENDU QUE les membres du comité Agilité se sont réunis à trois reprises afin de proposer des ajustements au Manuel de l'employé pour tenir compte des nouveaux enjeux de recrutement et de rétention du personnel;

ATTENDU QUE les ajustements proposés par le Comité Agilité portent principalement sur les éléments suivants du Manuel de l'employé :

- la possibilité de vacances sans solde dans les cinq premières années de travail;
- l'octroi d'un congé pour l'établissement (déménagement) de l'employé dans la MRC.

ATTENDU que le comité Agilité propose que certaines mesures du Manuel de l'employé soient précisées :

- le remboursement de frais de séjour lors de congrès ou colloques;
- la prise du congé férié du 1er juillet;
- la période de prise des vacances annuelles pour le personnel affecté au développement touristique;
- la référence à la politique de télétravail;

-la référence à la future politique de développement des compétences.

ATTENDU QUE les membres du comité administratif ont pris connaissance des modifications proposées et qu'ils recommandent au conseil des maires d'approuver la majorité des modifications proposées au Manuel de l'employé MRC/SDEG;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration de la Société de développement économique du Granit ont pris connaissance des modifications proposées au Manuel de l'employé MRC/SDEG et qu'ils recommandent leur approbation;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit approuve les modifications proposées au Manuel de l'employé MRC/SDEG.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15.6

CONGRÈS DE LA FQM

Je rappelle aux maires que la Fédération québécoise des municipalités tiendra son congrès annuel en présentiel les 30 septembre, 1^{er} et 2 octobre prochains à Québec et je valide les réservations pour ceux et celles qui le désirent.

15.7

SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES DU MOIS D'AOÛT

Madame le préfet rappelle que le conseil des maires du 18 août se tiendra en présentiel avec présence de public au gymnase du Centre sportif Mégantic.

16.0 RAPPORT D'ACTIVITÉS

COGESAF :

Aucune rencontre n'a eu lieu.

COBARIC :

Monsieur Bernard Therrien fait un résumé de la dernière rencontre.

Table d'harmonisation du Parc national du Mont Mégantic :

Aucune rencontre n'a eu lieu.

Table d'harmonisation du Parc national de Frontenac :

Aucune rencontre n'a eu lieu.

Ressourcerie du Granit :

Madame le préfet fait un résumé de l'AGA d'hier soir.

Centre universitaire des Appalaches :

Aucune rencontre n'a eu lieu. Madame le préfet mentionne qu'il y aura un nouveau gestionnaire.

Comité 3 MRC/RICEMM :

Aucune rencontre n'a eu lieu.

Comité 2025

Madame Sonia Cloutier fait le résumé de la dernière rencontre.

MONSIEUR GABY GENDRON QUITTE LA RENCONTRE, IL EST 20H58

17.0	PROJET ÉOLIEN
------	---------------

17.1

PROJET ÉOLIEN DU GRANIT, SUIVI

Aucun sujet à traiter.

18.0	VARIA
------	-------

Conseiller au PGMR

Madame Sophie Bourassa informe les maires que monsieur Francis Gagnon, conseiller au plan de gestion des matières résiduelles, a remis sa démission et que dans ce contexte, un appel de candidatures sera lancé dès demain.

Hydro-Québec

Monsieur Jean-Luc Fillion mentionne que depuis quelques années les pannes électriques sont de plus en plus fréquentes. Des discussions ont lieu par rapport à ce qu'engendrent les pannes par exemple pour des producteurs agricoles. Demande si moyen de signifier à HQ si pourrait améliorer son service. Il est convenu de communiquer avec la responsable du territoire chez Hydro-Québec afin de souligner la problématique et valider certaines informations à savoir si certains secteurs sont plus problématiques que d'autres.

19.0	PÉRIODE DE QUESTIONS
------	----------------------

Considérant que la séance se tient à huis clos, par conférence web et téléphonique dans le cadre des mesures de la Covid-19, aucun citoyen n'est présent. Le site Internet demeure toutefois un accès aux citoyens pour poser des questions en lien avec l'ordre du jour qui y est présent et les informe qu'ils peuvent s'adresser à la MRC en écrivant au courriel secretariat@mrcgranit.qc.ca de la MRC.

20.0	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
------	----------------------

2021-129**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la séance du conseil des maires du 14 juillet 2021 soit levée, il est 21 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Marielle Fecteau
Préfet

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus de la MRC, pour les dépenses votées à la séance du Conseil de ce 14 juillet 2021, et ce pour les résolutions 2021-114, 2021-121, 2021-124 et 2021-125.

Sonia Cloutier
Secrétaire-trésorière
Directrice générale